

Poulblaye (Poulbleï)

Ce village se situe à environ 2 km à l'ouest sur bourg, à droite de la route principale vers Erdeven, à moins de 500 m de la frontière boisée avec Carnac. Au milieu des champs, il a conservé un certain charme avec plusieurs maisons restaurées.

Cliquer ici
pour accéder
au plan
cadastral



Thomas MADEC et Françoise KERGOSIEN (n°1580-1581) se marient vers 1640. Ils ont au moins six enfants à Poulblaye jusqu'en 1660, dont l'aînée Jacquette, Noël (n°790) né le 28 janvier 1647, Thomas né en avril 1654. Noël est le filleul de Noël RIO et Jacquette KERGOSIEN. Les autres enfants le sont notamment de messire Thomas KERGOSIEN (oncle prêtre ?), Jacquette MADEC, maître Gilles MAHE, damoiselle Thérèse LE METAYER, Guillaume KERSERHO, Catherine LE PORT. L'exploitation familiale, comme l'ensemble du village, semble constituée entièrement d'héritages roturiers en indivis sous le fief du roi. En janvier 1663, avec Jean LE PORT et Jean LE BIHAN, Thomas MADEC en fait la déclaration¹⁰. En décembre 1679, pour le terrier royal, Ambroise KERSERHO et Guillaume LE PORT s'en occupe au nom de tous leurs consorts. Le premier semble être un beau-frère de Thomas, le second son beau-fils marié vers 1660 à Jacquette MADEC. Les biens auraient appartenu à l'origine à la famille KERGOSIEN. Trois tenues sont distinguées. La première s'étend sur plus de 5 hectares, dont plus de la moitié en landes. Elle comprend deux jardins, deux prés, 11 labours et 20 landes, dont l'immense *Lan Plat*. Plusieurs parcelles portent les noms de *Botspern* et *Denrias*. Un grand logis à deux étages mesure 14 m 30 de long pour 4 m 30 sous toiture. Trois autres ne dépassent pas 7 m, dont un servant de buron, un autre d'étable, le dernier étant nommé « *Chambre Pen Ty Er Porch* ». Les deux autres tenues possèdent aussi des grands bâtiments de 18 et 17 m de long, avec chacune trois ou quatre bâtiments annexes plus petits.

P1515 f°729 (AN) / B950 f°659 (AD44) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Ploemel - 27/12/1679 (à revoir)

Déclarants

Ambroise KERSERHO et Guillaume LE PORT de Poulblaye en PLOEMEL, faisant tant pour eux que pour leurs autres consorts, déclarent les maisons, terres et héritages qu'ils tiennent prochement et roturièrement du roi sous son domaine d'Auray. Les biens sont échus à Ambroise KERSERHO et consorts de Jean LE BIHAN et Ambroise KERSERHO, leurs parents, et à Guillaume LE PORT de Yves LE PORT son père.

Description lère tenue (11 jx 44C ½)

Bâtiments

1 logis à 2 étages, 2 longères, 2 pignons (L=43p - l=15p - H=13p).

1 buron sur la rue batterie à 2 longères, 1 pignon (L=21p - H=4p).

5C 6p sur l'aire à battre au nord du logis, avec ses murets.

Logis séparé du précédent LA CHAMBRE PEN TY ER PORCH à 2 longères, 1 pignon (L=19,5p - l=15p - H=4p).

Logis sur le repaire, servant d'étable aux bestiaux, à 2 longères et 2 pignons (L=16,5p - l=8p).

2 jardins (37C)

4C ½ CROIX ER GUER CE BUC avec 5C de murets.

32C ½ LIORCH BRAS avec fossés, murets.

2 prés (36C)

25C ¾ PARC ER BRADEN, portion à prendre au milieu.

30C 1/3 PARC LODERN, avec fossés à l'ouest et à l'est.

11 labours (3 jx 77C)

14C ½ PARC DENRIAS, avec fossés au sud et est.

12C ½ ER BOTSPERN DENRIAS, portion à prendre à l'ouest

2C ½ ER BOTSPERN (+ landes)

24C ½ MANEHIC sur le chemin d'Auray à Erdeven.

10C PARC BIHAN BOT GABRIEL

¹⁰ Déclaration d'héritages à Poulblaye en PLOEMEL le 18/01/1663 (AD44 : B936 ou B985 à revoir).

Ploemel

50C ½	BOTSPERN YHUELLAN	1 jl -4C	PARC TRION sous pâture.
¾jl 8C	BOTSPERN BRAS	21C	VERSQUELLEC ER CADO
35C	PRADO	2C ½	(sans nom).
<u>20 landes (529,5C = 6 jx 49C ½)</u>			
21C	PARC DELHUE, portion à prendre à l'ouest, avec	47C ¼	LAPLUAR
11C ½	fossés et murets.	15C	TIBOR ER KERHANIC
22C	PARC BOTMIL avec fossés à l'est, moitié à	5C ¼	TAL ERNEN GUEN
	prendre à l'ouest.	15C	ARDRAN PARC ER LAN
21C	PARC ER GOFF	23C	CRAURE DISQUER
5C	ER GOUAREM ER PLUBIC	15C ½	PEN PARC LAN BIHAN
47C ½	LAN PLAT	7C	COZ TY
1 jl 45C	LAN PLAT	8C	(sans nom) avec pâtures.
1C ½	LEIRANO	14C ½	BOTSPERN
¾jl 8C	POUL PODIEC	11C ½	BOTSPERN AR ERBASON
35C	ER GRAIC TAL ER KERIHANIC	21C ½	SCODERI

Description 2e tenue (f°663 AD44)

Bâtiments

Grand logis couvert de paille TY TAN AU SIEN à 2 longères (L=54,5p - l=17p - H=10p).
 Logis couvert de paille TY SEVET à 2 longères et 2 pignons (L=34,5p - l=15p - H=10p).
 Logis couvert de paille TY ER HOUEL à 2 longères et 2 pignons (L=24p - l=13p - H=9p).
 Logis en ruine (L=21,5p - l=12,5p).
 Buron à charrette à 2 longères et 1 pignon au nord (L=2p - F=19p - H=4p).

Parcelles diverses

16C Rue batterie et courtil LIORCH ER LERE
 10C ½ Courtil LIORCH ER LIN
 1C Courtil LIORCH TOUL AREQ
 2C 9p Courtil LIORCH ER BRADEN (non relevé...)

Description 3e tenue (f°671 AD44)

Convenant et titre par dehors à Poulblaye

Une maison couverte de paille (L=51p - l=18p - H=10p).
 Logis TY CHIN à 2 longères et 1 pignon (L=13p - l=12p - H=8p).
 Logis LA CHAMBRE à 2 longères et 1,5 pignons (L=18p - H=11).
 Cardy à charrette à 2 longères (L=17p - l=8p - H=5p).
 Logis TAL LIORCH ER LAIRE (L=14p - l=13p - H=6p).
 Rue batterie (non relevé...)

Sentence (f°682v AD44)

Pour droit de foi, hommage et rachat, Yves LE PORT, Thomas MADEC et Pierre KERGOSIEN doivent 50L, plus 4L à payer sur l'autre tenue de Poulblaye.

Deux fils de Thomas MADEC quittent l'exploitation. Noël rejoint son épouse Françoise LE GERMAIN (n°790-791), à Kerveno en CARNAC après son mariage vers 1670. Thomas fils s'installe rue du Bois à St Gildas d'Auray. Dans les années 1700, il occupe les fonctions de général d'armes pour la sénéchaussée royale, de sergent pour la juridiction de Largouet. Il conserve de bonnes relations avec son frère Noël. Sans doute décédé jeune, un autre fils a une fille prénommée Catherine, résidant à Poulblaye en 1706¹¹. Mais Guillaume LE PORT, marié à Jaquette MADEC, semble en fait reprendre la succession de l'exploitation familiale, puis leur fils Louis, marié en 1681 à Julienne LE PORT de MENDON¹².

Le 20 avril 1700, ayant sans doute des problèmes financiers, Louis LE PORT doit céder sa portion d'héritages à son consort Thomas LORHO. Il continue toutefois de travailler les terres, mais à titre d'une simple ferme, que lui accorde son acquéreur. La rente annuelle s'élève à 3 perrées de froment, 3 perrées de seigle et 18L en argent, ce qui est très rentable pour une rente féodale de seulement 1s 6d. Fils de Julien, marié en premières noces à Françoise HERVE, en secondes à Marie KERCRET, Thomas LORHO réside à Kerhouarn en MENDON. Rapidement, il a aussi des problèmes financiers. Il doit au total 1236L dont 360L au marchand Jean GUEHO d'Auray, 276L à Jacqueline LE BRUCHEC, fille du premier lit de Marie KERCRET, mariée à Claude DANIEL, 600L à Julienne LORHO, fille de son premier lit, mariée à Michel CAMENEN de Magouerin en BELZ. Le 3 avril 1703, il se résout à vendre les

¹¹ Elle est veuve en 1706 de Laurent DANNIC de Poulblaye. Au décret de tutelle, sont présents Noël MADEC, oncle du bourg de CARNAC et Ambroise KERSERHO, parent au ¼ de Poulblaye (B1568 - Sénéchaussée d'Auray - 12/05/1706).

¹² Mineure et orpheline, Julienne LE PORT est décrétée à son mariage (B5549 - Largouet /s Auray - 01/02/1681).

héritages, constituant une demi tenue, à Guillaume FER et Marie AUFFRET (n°392-393), de Trélusson. Le fond est estimé à 600L, les édifices à 636L, soit au total 1236L. Guillaume FER avance immédiatement 360 des 600L à Julienne LORHO, le reste du paiement étant prévu après l'appropriement devant les plaids généraux. Il est aussi prévu que les frais de procédures soient entièrement pris en charge par le vendeur si un pêne s'oppose à la vente, soient pris en charge à un quart par l'acquéreur, trois quarts par le vendeur si un créancier consigne les sommes. La rente du 29 août suivant est encore censée revenir à Thomas LORHO.

6E2282 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 03/04/1703

Témoins

- Thomas LORHO x Marie KERCRET de Kerhouarn en MENDON.
- Guillaume FER x Marie AUFFRET de Trélusson en PLOEMEL.

Biens

Fond et propriété d'une moitié indivis d'une demi tenue distincte, vêtue et logée à Poulblaye en PLOEMEL, dont jouit comme fermier Louis LE PORT pour payer de ferme annuelle 3 perrées de froment, 3 perrées de seigle et 18L en argent. Les biens appartiennent aux LORHO. Ils relèvent du fief du roi en son domaine d'Auray, pour lesquels il est du 1s 6d de rente féodale.

Vente au fief du roi

Les LORHO vendent lesdits biens à Guillaume FER pour 600L, dont 360L seront payés en leur acquit au sieur Jean GUEHO marchand d'Auray, avec les intérêts qui pourraient être dûs. La somme restante sera payée sans intérêts aux LORHO, après les bannies et appropriement dûment faits aux prochains plaids généraux compétents de la cour royale d'Auray. En cas d'opposition, les LORHO payeront les frais. En cas de consignation ou de représentation de la somme en justice pour les créanciers, les FER paieront un quart des frais, les LORHO les trois quarts restants.

Le 29/08/1703, les LORHO toucheront encore la ferme du dit LE PORT. Guillaume FER jouira après comme il voudra desdits biens, en prévenant toutefois le fermier en temps et lieu conformément à l'acte de ferme du 20/04/1700 passé devant LE MALLIAUD.

Acte joint du 29/12/1703 (2 copies)

Guillaume FER de Trélusson en PLOEMEL a acquit de Thomas LORHO x Marie KERQUERET une moitié indivis d'une demi-tenue distincte et séparée en fond et édifices située à Poulblaye en PLOEMEL par deux contrats d'acquêt du 03/04/1703 pour la somme de 1236L. De ce fait, J. LE MALLIAUD et AUTHUEIL, NR d'Auray, se transportent jusqu'au dit village pour mettre et induire Guillaume FER en la réelle et actuelle possession et jouissance de la propriété, dont jouit comme fermier Louis LE PORT, en entrant dans les logements, déambulant sur les terres sans aucune opposition et en compagnie de Guillaume LE PORT, père de Louis.

6E2282 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 03/04/1703

Témoins

- Thomas LORHO x Marie KERCRET de Kerhouarn en MENDON.
- Guillaume FER x Marie AUFFRET de Trélusson en PLOEMEL.

Biens

Edifices, stucs, engrais, landes de chauffage étant sur le fond d'une moitié indivise d'une demi tenue vêtue et logée au village et appartenances de Poulblaye en PLOEMEL, dont jouit comme fermier Louis LE PORT. Ils appartiennent aux LORHO tant de la succession de feu Julien LORHO, père de Thomas, que du retrait fait de Louis LE PORT suivant l'acte du 20/04/1700 au même rapport.

Subrogation d'édifices

Les LORHO vendent par subrogation à Guillaume LE FER lesdits biens pour la somme de 636L, dont 276L seront payés à Claude DANIEL x Jacqueline LE BRUCHEC, celle-ci fille de Marie KERCRET de son premier mariage avec Jean LE BRUCHEC. Cette somme sera payée sans intérêts après les bannies et appropriement dûment faits aux prochains plaids généraux compétents de la cour royale d'Auray. En cas d'opposition, les LORHO payeront les frais. En cas de consignation ou de représentation de la somme en justice pour les créanciers, les FER paieront un quart des frais, les LORHO les trois quarts restants.

La somme restante de 360L sur les 636L est payée, avec le consentement des LORHO, à Michel CAMENEN du Magouerin en BELZ en son nom et faisant pour Julienne LORHO sa femme âgée de moins de 25 ans, fille de Thomas LORHO de son premier mariage avec + Françoise HERVE. La somme est à valoir sur 600L dûs par le contrat de mariage de Julienne LORHO depuis environ 3 ans au rapport de Jacques HENRY. Les 240L restants seront payés par Thomas LORHO un mois après les 25 ans de sa fille. Les intérêts au denier vingt, sur la somme de 360L payée par Guillaume FER, seront payés aussi par Thomas LORHO au 29/08/1703 sur la ferme qu'il percevra de Louis LE PORT. Car le 29/08/1703, les LORHO toucheront encore la ferme du dit LE PORT. Guillaume FER jouira après comme il voudra desdits biens, en prévenant toutefois le fermier en temps et lieu conformément à l'acte de ferme du 20/04/1700 passé devant LE MALLIAUD.

Michel CAMENEN et Julienne LE DIRAISON sa mère, veuve de Guillaume CAMENEN de Magouerin en BELZ, s'est volontairement porté caution pour son fils Michel CAMENEN. Les FER ont reçu une copie d'un acte de vente passé entre André HERVE x Jeanne LE PORT et Louis LE PORT le 11/05/1688 au rapport de Jacques GEOFFROY, d'un autre acte du 20/04/1700 au rapport LE MALLIAUD passé entre les susnommés et portant le remboursement du 1er acte fait par les LORHO, et copie de ferme consentie à Louis LE PORT par les LORHO le même 20/04/1700 au même rapport, le tout concernant la propriété de Poulblaye.

Le 29 décembre 1703, Guillaume FER visite sa future propriété en compagnie des notaires d'Auray LE MALLIAUD et AUTHUEIL et de Guillaume LE PORT, père de Louis. Les dimanches 13, 20 et 27 janvier 1704, le général d'arme Thomas MADEC proclame des bannies à l'issue de la Grande Messe de Ploemel. Le 18 février suivant, a lieu l'appropriement devant les plaids généraux d'Auray. Vincent LE SAUX et le fermier Louis LE PORT demandent alors la promesse¹³ des héritages. Ils ont 15 jours pour prouver leur opposition. Ils réussissent a priori, car Guillaume FER ne posséderait aucune terre à Poulblaye dans les années suivantes.

B1920 - Sénéchaussée d'Auray - 18/02/1704

Appropriement

Par contrat d'acquêt passé devant LE MALLIAUD NR à Auray, le 03/04/1703, Guillaume FER x Marie AUFFRET auraient acquis de Thomas LORHO x Marie KERCRET, le fond et propriété d'une moitié indivise d'une demie tenue distincte à Poulblaye en PLOEMEL, et pareille portion des édifices étant sur le fond de ladite moitié de demie tenue, dont jouit comme fermier Louis LE PORT, et ce en faveur de la somme de 1236L.

Lesdits FER et femme désirant s'en approprier et purger toute hypothèque, ils auraient fait insinuer leur contrat au greffe des insinuations d'Auray les 09/07 et 10/08/1703, en conséquence prise par lesdits FER et femme, le 20/12/1703, ensuite fait bannir par trois dimanches consécutifs en la paroisse de PLOEMEL, à l'issue des grandes messes audit bourg, par le ministère de Thomas MADEC, général et d'armes, assisté de François RIO et Jean GRANAY ses témoins, les dimanches 13, 20 et 27/01/1704.

Aux plaids généraux d'Auray, Joseph Vincent HENRY procureur de Vincent LE SAUX en conservation de ses droits et prétentions, comme aussi Julien LE MALLIAUD procureur de Louis LE PORTZ présent en personne, demandent la promesse desdits biens (...). Il leur est donné 15 jours pour prouver leur opposition.

Bannies (acte joint)

Thomas MADEC, général d'arme en Bretagne résidant à AURAY St GILDAS, déclare qu'à la requête de Guillaume FER de Trélusson en PLOEMEL et Marie AUFFRET sa femme, il s'est transporté au devant de la porte de l'église paroissiale de PLOEMEL vers les 11H du matin le 13 Janvier, aux bannies de la Grande Messe, et dit en vulgaire français et en breton, que par acte du 3 Avril 1703 passé par cette cour au rapport LE MALLIAUD, NR, Thomas LORHO et Marie KERCRET sa femme de Kerhouarn en MENDON ont vendu au dit Guillaume FER et femme le fond et propriété d'une moitié indivise d'une demi tenue distincte, située et logée à Poulblaye en PLOEMEL, et pareille portion d'édifices étant sur le fond, de tout quoi jouit comme fermier Louis LE PORT, pour en payer par an 3 perrées de froment, 3 perrées de seigle mesure d'AURAY, 18L en argent, ladite vente faite pour la somme de 1236 livres.

A valoir de quoi, lesdits FER et femme ont payé ledit jour en l'acquis desdits LORHO et femme 360L à Michel CAMENEN, leur gendre, et sont attournés de payer 276L à Claude DANIEL x Jacqueline LE BRUCHEC et 360L de principal au sieur Jean GUEHO d'Auray...

Nouvelles bannies les 20 et 27 Janvier 1704: texte pratiquement identique a celui ci-dessus, dans le même acte relié.

Plus tard, Thomas LORHO et Louis LE PORT sont remplacés par Michel LE BARON¹⁴, associé à la famille KERSERHO, pour l'exploitation des trois tenues de Poulblaye. Les héritiers MADEC et KERSERHO restent co-propriétaires du foncier, avec Henri CANTON, Jean KERGOSIEN, Pierre RIEUX.

L'échec apparent de Guillaume FER va être transformé par l'un de ses fils près de 40 ans plus tard, même s'il n'est plus question de propriété foncière. Résidant à Kerveno en CARNAC, Yves FER (n°196) a plusieurs relations. D'une part, il connaît la famille KERSERHO, alliée à son cousin germain Laurent FER de Pallevart. D'autre part, sa seconde et défunte épouse Marie CAILLOCE (n°197) est la petite-fille de Noël MADEC, mais aussi la cousine germaine de Michèle CAILLOCE, mariée à Michel LE BARON. Le 17 juin 1737, Yves obtient un bail du propriétaire foncier Pierre RIEUX sur une tenue. Le 10

¹³ Retrait lignager.

¹⁴ Né en 1690, Michel est le fils de Bertrand LE BARON, dont les grands-parents maternels seraient Bertrand MADEC et Julienne BELZ, propriétaires d'héritages à Kerhilio en ERDEVEN (B1517 f°2553 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse d'Erdevén - 13/12/1679).

mars 1738, il entame une procédure de congément sur deux tenues, mais celle-ci ne semble pas aboutir¹⁵. Le 22 janvier 1742, trois mois après la mort de Michel LE BARON, il entame une seconde procédure sur trois tenues cette fois. Le prisage dure quatre jours du 7 au 10 février suivant. Le 16, le congément est proclamé. Yves FER devient le maître de Poulblaye pour plus de 5150L. Il a préalablement emprunté 900L à Joseph JEGO de Kerallan en CARNAC et 1540L à André KERSERHO. De plus, il vend pour 2550L les édifices de Kerveno en CARNAC. Il ne paie toutefois que 3500L pour une demi tenue et la moitié des deux autres. Ses associés Guillaume et Julien KERSERHO devraient en théorie 1660L pour la moitié des deux dernières tenues, mais ils en possèdent déjà les édifices.

B1641 - Sénéchaussée d'Auray - 16/02/1742

Congément

Yves FER de Kerveno en CARNAC déclare que la sentence de 22/01/1742 juge à son profit le congé des édifices de 3 tenues situées à Poulblaye en PLOEMEL :

- 1) LECH BRAS DERIAS tenue à domaine congéable sous les héritiers de Henry CANTON, les KERSERHO, MADEC et consorts..... 2359L 13s
 2) LECH BIHAN tenue à domaine congéable sous les héritiers de Henry CANTON..... 939L 4s
 3) LECH BRAS DELHUE tenue à domaine congéable sous les MADEC et consorts 1853L 6s 10d
 selon les prisages faits les 7, 8, 9 et 10 février 1742 (recu 42L 11s pour l'enregistrement).

Contre les défenseurs

Michèle CAILLOCE, veuve de Michel BARON et tutrice de ses enfants de leur mariage, de Poulblaye en PLOEMEL, assistée de maître Yves Joseph LEAUTE, procureur substitut de maître Julien LE MALLIAUD, principal procureur.

Paiement

Yves FER a payé 3499L 15s 4d représentant la valeur de la première demi-tenue et les moitiés des deux autres tenues. Guillaume et Julien KERSERHO ont payé 1659L 8s 6d pour la moitié des deux dernières tenues (1). Yves FER déclare avoir emprunté par constitut pour le paiement:

- 1) 900L à Joseph JEGO de Kerallan en CARNAC devant MALLIAUD, NR, le 12/02/1742.
 2) 1540L à André KERSERHO de (?) devant Jacques AUTHUEIL, NR, le 16/02/1742.

(1) En fait, les KERSERHO possèdent déjà les moitiés de la 1ère tenue LECH BRAS DERIAS et la 2e LECH BIHAN (2359L + 939L = 3298L / 2 = 1649L). Yves FER paie pour la 3e LECH BRAS DELHUE (demi-tenue) et la moitié des deux autres (1853L + 1649L = 3502L). Les légères différences au paiement peuvent s'expliquer par un accord interne entre les parties et les frais d'actes.

De 7,5 hectares, la première tenue LECH BRAS DERIAS est exploitée avec les KERSERHO, propriétaires d'une partie du foncier avec les héritiers CANTON et MADEC. Elle correspondrait à la première décrite en 1679. Des noms se retrouvent pour le bâtiment Pen Ty Er Porch et pour les terrains Liorch Bras, Croix Er Guer, Parc Er Braden, Parc Derias, Parc Delhué, Botspem Yhuellan, Prado, Verquelles Er Cado... Mais les parcelles sont deux fois moins nombreuses, au total 18 contre 35 en 1679, dont 5 labours contre 11 et 3 landes contre 20. Seul le nombre de prés et pâtures augmente avec 7 contre 2. En soixante ans, les terres ont sans doute été redistribuées entre les tenues. Par ailleurs, des arbres fruitiers croissent dans deux parcelles, et du chanvre dans une lande. Les bâtiments auraient subi moins de modifications, même si tous leurs noms ne sont pas précisés en 1679. Le principal de 14 ou 15 m de long à deux étages s'appelle Lech Bras Derias comme la tenue (cadastré F4 586 sud). Sur sa façade nord, s'adosent un escalier en pierre et un buron ou cardy à charrette de 7 m de long. Sur le pignon oriental pousse un cep de vigne. Sur la façade sud du logis Pen Ty Er Porch de 7 m de long, un escalier en pierre est construit et un cep de vigne pousse aussi. L'étable mentionnée en 1679 correspondrait par ses dimensions au cardy à côté du logis Er Gambre Bihan (cadastré F4 586 nord en partie). Ce dernier fait partie d'un bâtiment partagé avec la tenue LECH BRAS DELHUE. Il existe encore un four Ty Fourne, et un puits sur la place à paille. Les édifices sont estimés au total à la somme de 2359L.

De seulement 2 hectares, la seconde tenue LECH BIHAN est exploitée aussi avec les KERSERHO, mais seuls les héritiers de Henri CANTON en possèdent le foncier. Les édifices valent 939L. Ils ne comprennent que deux bâtiments. Le logis principal Ty Tan Lech Bihan mesure 14 à 15 m de long, avec sur sa façade sud, un escalier en pierre et un cep de vigne. Avec 6 m de long, un seul pignon et un cardy au nord, Ty Bihan Lomiquel n'est qu'une portion de maison. Les parcelles ne comprennent que deux jardins, dont un avec des arbres fruitiers, trois labours et deux prés.

De 7,5 hectares, la dernière tenue ou plutôt demi-tenue LECH BRAS DELHUE est exploitée par Yves FER seul, sous les héritiers MADEC. Les édifices s'élèvent à la somme de 1850L. Ils comprennent trois petits bâtiments d'environ 8 m de long. Avec un cep de vigne sur sa façade sud, Ty Er Houel est situé

¹⁵ Mention dans l'inventaire après décès de Vincent FER en 1789 (voir plus loin).

à l'est de Er Gambre Bihan relevant de la première tenue. Gambre Bonnac possède un escalier sur la façade est. Er Gambre possède un long cardy au nord et aussi aussi un escalier sur la façade sud. L'est de cette maison appartient aux KERSERHO, séparé d'une cloison de planche. La porte de derrière est privative, celle de devant est commune pour le service seulement, mais appartient aux KERSERHO. Près de 30 parcelles sont recensées, dont deux jardins avec des arbres fruitiers, onze labours, huit prés et pâtures, cinq landes dont un bois taillis.

6E1614 - Minutes GLAIN - 7,8,9,10/02/1742

*Prisage de la tenue de Poulblaye en PLOEMEL
à la requête de Yves FER contre Michelle CAILLOCE*

Edifices de la tenue LECH BRAS DERIAS
Sous les héritiers de Henry CANTON, les KERSERHO, MADEC et consorts

6 bâtiments

LECH BRAS DERIAS, avec un escalier sur la longère nord, 1 cloison de terrasse dans la chambre	962L	12s
Cardy sur la longère nord	40L	
ER GAMBRE PEN TY ER PORT, avec un escalier sur la longère sud.....	354L	8s
TY FOURNE, avec un four.....	121L	10s
ER GAMBRE BIHAN, avec un cardy sur la longère nord, à l'ouest de TY ER HOUEL.....	200L	13s

4 jardins et places

8 C de murs sur LIORCH CRAISSE ER GUER + fruitiers, cep de vigne	125L	
5 C de murs sur LAIR GOCH (place à paille) + 1 puits	30L	
6 C 1/6 de murs sur la rue batterie	44L	
21 C 3/4 de murs, murets sur LIORCH BRAS + bois, fruitiers	100L	

5 terres chaudes

6 C 3/4 de murets sur VERQUELEC ER CADO	9L	
6 C 1/4 de murets, talus sur PECH BRAS MANCHEL	10L	
9 C de talus sur ER PRADEU	16L	10s
11 C de talus, fossés sur ER VESQUELEC ER BOTSPERNE DELHUE TAL ER GLUD	40L	
4 C 1/3 de talus sur BOTSPERNE YHUELLAN	2L	

7 prés et pâtures

12 C 2/3 de talus sur PARC ER BRADEN	42L	
28 C 3/4 de talus, fossés sur PARC DERIAS	75L	
10 C 2/3 de talus, fossés sur PRAT SCOUDEU HIGUY	30L	
6 C de fossés, gourglés sur PARC FRIONNEN CADO + genêts	6L	
3 C de murets, talus sur LIORCH GO BIHAN CADO ROHELLEU	2L	
29 C de talus, fossés sur PRAT POMEL	67L	10s
22 C de fossés sur PARC QUEU KERERGO + landes	27L	10s

3 landes

21 C de fossés sur PARC DELHUE	42L	
5 C de fossés, gourglés sur MANE PLURIC DELHUE AC DERIAS	3L	
5 C 2/3 de talus sur LANNE ETRE DEUNEN sous chanvre et lande	9L	

total de la tenue : 2359L 13s

Il revient à Michelle CAILLOCE, veuve BARON, 1179L 16s 6d, pour la moitié de cette tenue, l'autre moitié appartenant à Guillaume et Julien KERSERHO, de leur chef, vers lesquels on n'exerce le congément.

Edifices de la demi-tenue distincte de LECH BRAS DELHUE sous les MADEC et consorts

4 bâtiments

TY ER HOUEL, avec un cep de vigne sur la longère sud.....	297L	8s	4d
GAMBRE BONNAC, avec un escalier sur la longère à l'est.....	249L	12s	6d
ER GAMBRE, avec un cardy sur la longère nord, un escalier sur la longère sud. L'est du logis appartient aux KERSERHO. Il y a une cloison de planches dans l'embas, une porte de derrière, celle du devant étant commune pour le service seulement mais appartient aux KERSERHO, deux poutres dans l'allée, qui sont celles du côté de la cloison de planches, une cloison de terrasse et deux montants dans le grenier, une passée de terrasse au milieu de l'allée.....	549L	11s	

2 jardins

5 C 1/3 de murs sur LIORCH ER LINNE + fruitiers	30L	
3 C de murets sur LIORCH ER BRADEN + fruitiers	10L	

14 terres chaudes

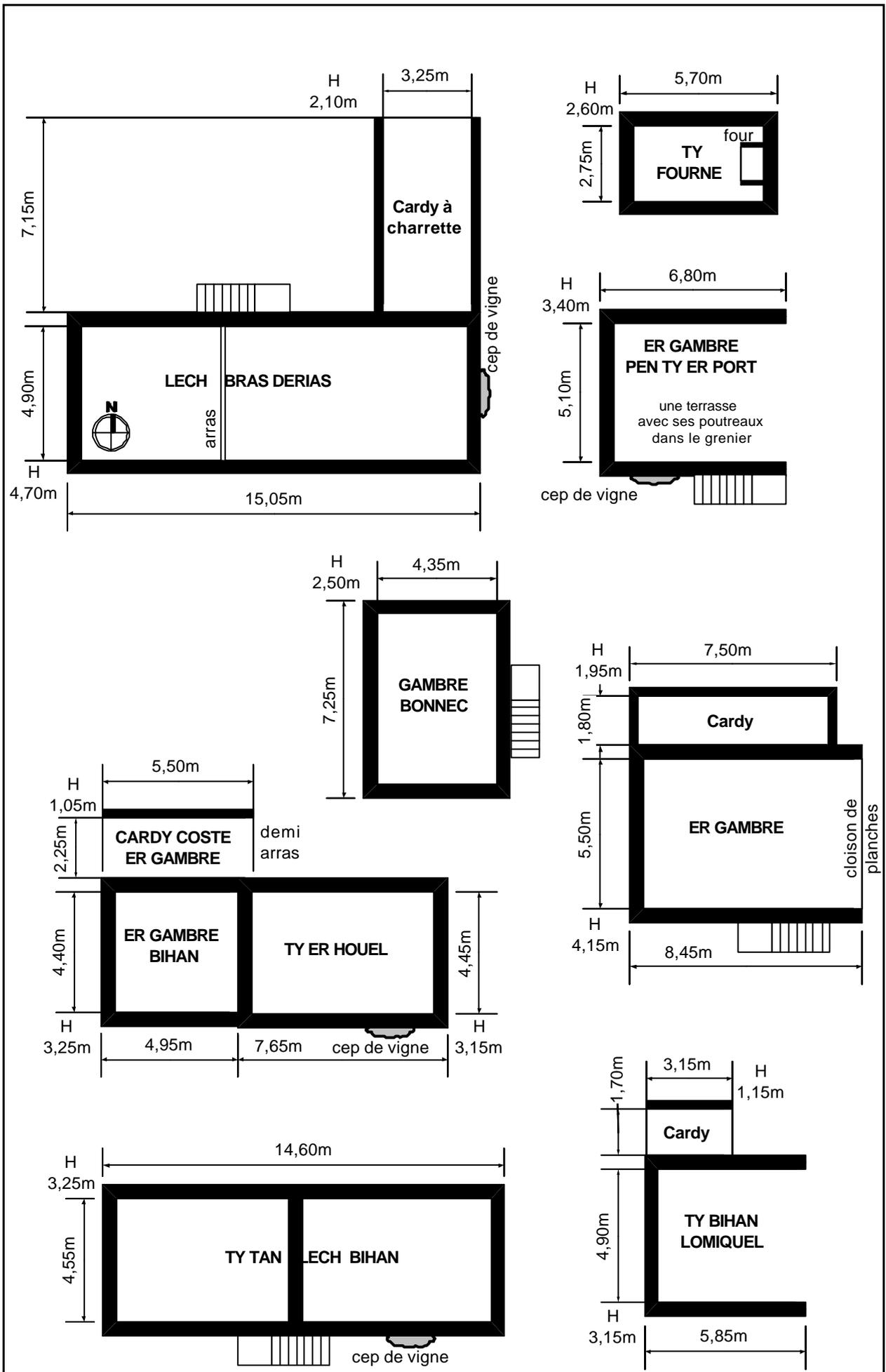
3 C 2/3 de talus sur ER TRIENNEU	8L	
15 C 1/4 de murets, talus, fossés sur ARDRAN LIER HEU PALLEHARFF	32L	
1 C 1/2 de murets sur MANE YHUEL		10s
3 C 1/4 de murets, talus sur MANE KERYHUEL	2L	

Ploemel

16 C	de talus sur ER VESQUELEC ER SCA HENEU	36L	
1 C 10p	de talus sur ER DEUZEC HERFFE ER PRADEU	3L	
13 C 1/3	de talus sur DOUAR ER HAPONNET + pâture	24L	
2 C 1/3	de murets, talus sur DOUAR ER HAPONNET BIHAN	3L	10s
25 C	de talus, fossés sur LIORCH BELEC ER PELAN	50L	
10 C	de murets sur ER PRIOL	15L	
17 C	de talus, fossés sur PLURIC PEL	42L	
5 C	de talus, murets sur PLURIC TOSTE POULBLAYE	11L	
10 C 1/2	de talus, fossés sur ER BOT SPERNE DERIAS	21L	
1 C	de fossés sur POUL HOCH	2L	
<u>8 prés et pâtures</u>			
13 C 1/4	de murets, talus sur PRAT ER GOCH LANNEC	29L	10s
23 C	de murs, murets, talus, fossés sur PARC LAYEU	46L	
16 C 1/3	de murs, murets sur PARC ER QUISTINEN + fruitiers	32L	
20 C	de talus, fossés sur PARC ER PERLE + bois	47L	10s
32 C 1/2	de talus, fossés sur PARC ER FETAN	90L	
23 C 1/3	de talus, fossés sur PARC ER HOCH QUEREU	62L	
48 C 1/4	de talus, fossés sur PARC PONT DALLAN	108L	
17 C 1/2	de talus sur PARC QUEU QUER ER GO	35L	
<u>5 landes</u>			
7 C 3/4	de fossés sur PARC ETAL PARC ER PAVEN	7L	
12 C 1/4	de fossés sur PARC MANEHEL	15L	
5 C 1/2	de fossés sur un bois taillis, l'autre moitié avec la veuve BARON	12L	10s
1 C 3/4	de gourgés sur MANE PLURIC		5s
3 C 1/2	de talus sur PLURIC TOSTE POULBLAYE	9L	
<u>total de la tenue : 1850L 6s 10d</u>			
Cette somme revient en entier à Michelle CAILLOCE veuve le BARON.			
Edifices de la tenue LECH BIHAN sous les héritiers de Henry CANTON			
<u>3 bâtiments</u>			
TY TAN LECH BIHAN avec un escalier et un cep de vigne sur la longère sud.....		562L	7s
TY BIHAN LOCMIQUEL, avec un cardy sur la longère nord		221L	7s
<u>2 jardins</u>			
3 C 3/4	de murs sur LIORCH BRAS, derrière TYTAN LECH BIHAN + fruitiers	27L	
5 C 1/3	de murs sur LIORCH BIHAN LOMIQUEL	12L	10s
<u>3 terres chaudes</u>			
11 C 4p	de talus sur ER BARHIR TAL LOMIQUEL	32L	
15 C 1/2	de murets sur LIORCH BELEC ER PECH BIHAN TOSTE ER LOMIQUEL.....	29L	
2 C 1/3	de murets sur TAL FETAN LOMIQUEL	3L	
<u>2 prés et pâtures</u>			
13 C	de talus sur PARC ER BRADEN	40L	
7 C 1/2	de fossés sur PARC KERVENO	12L	
<u>total de la tenue : 939L 4s</u>			
Il revient à Michelle CAILLOCE, veuve BARON, 469L 12s pour une moitié des édifices, l'autre moitié appartenant à Guillaume et Julien KERSERHO de leur chef, vers lesquels on n'exerce le congément.			

Récapitulatif des édifices par tenue en nombre et valeur.

	LECH BRAS DERIAS		LECH BRAS DELHUE		LECH BIHAN		Totaux	
	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb	Valeur	Nb
Bâtiments	1679L 3s	6	1066L 11s 10d	4	783L 14s	3	3529L 8s 10d	13
Jardins et places	229L	4	40L	2	39L 10s	2	378L 10s	8
Terres chaudes	77L 10s	5	250L	14	64L	3	391L 10s	22
Prés et pâtures	250L	7	450L	8	52L	2	752L	17
Landes	54L	3	43L 15s	5	-	-	97L 15s	8
Total général	2369L 13s	-	1850L 6s 10d	-	939L 4s	-	5149L 3s 10d	-
Dont superficies	680L 10s	19	783L 15s	29	155L 10s	7	1619L 15s	55



L'année suivante, le 26 mars 1743, le sieur NERON d'Hennebont devient propriétaire du fond de l'une des trois tenues, a priori LECH BIHAN, anciennement sous les héritiers de Henri CANTON. Assez rapidement aussi, sans doute par des rachats de portions et des successions, Yves FER et Guillaume KERSERHO deviennent les principaux propriétaires fonciers des deux autres tenues. Ils disposent alors de 216L de rente annuelle avec leurs consorts et 207L de revenu à eux deux. Mais en 1753, sans doute suite à des problèmes financiers, ils sont respectivement remplacés par les fonciers Pierre RIEUX et Jean KERGOSIEN. Ils doivent alors environ 75L de rentes, tandis que leur revenu net s'établit autour de 230 à 300L. En 1751, Yves FER informe l'intendant que ses revenus ne sont pas suffisants pour faire vivre sa famille. Il espère ainsi être exonéré comme en 1710, après le grand hiver. Mais il n'est pas le plus à plaindre, son voeu n'est pas exaucé. Avec Guillaume KERSERHO, il vit même très bien, d'après leur imposition : 35L de capitation, 17L de fouages, 10 à 14L aux vingtièmes dans les années 1750. Avec leurs consorts et Jean KERGOSIEN, il possède aussi d'autres héritages à Keroulin, Kerplat et Keren, affermés à Pierre HERVE.

2C9 - Subdivision d'Auray, déclarations des vingtièmes de Ploemel - 1751

<u>Article n°194 du 18/07/1751</u>		<u>Article n°239 du 02/07/1751</u>	
Yves FER pour une tenue à Poulblaye à domaine congéable sous Pierre RIEUX et consorts.		Guillaume KERSERHO et consorts pour une tenue à Poulblaye sous Julien KERGOSIEN et consorts	
<u>REVENUS</u>		<u>REVENUS</u>	
½jl sous maison, jardins et aire	nihil	7 jx de terres labourables rapportant :	
8 jx de terres labourables dont :		- sous froment pour 6 perrées	50L 2s 6d
- 1 jl sous froment pour 4 perrées	33L 15s	- sous seigle pour 20 perrées	100L
- 4 jx sous seigle pour 20 perrées	100L	- sous millet pour 10 perrées	50L 8s 4d
- 2 jx sous millet pour 8 perrées	40L 6s 8d	- sous avoine pour 5 perrées	13L 10s
- 1 jl sous avoine pour 6 perrées	16L 4s	3 jx de prés	
1 jl de pré pour 2 milliers de foins	10L	4 jx de landes	
3 jx de landes	nihil	TOTAL	214L 1s
TOTAL	200L 5s 8d		
<u>CHARGES</u>		<u>CHARGES</u>	
Dîme ecclésiastique au 33e	4L 15s 9d	Dîmes	?
Fouages	8L 5s	Fouages	9L
Réparations	15L	Capitation	24L
Capitation	11L	Corvées	?
Corvées	30L	Rente au seigneur foncier	33L 8s 9d
Rente au seigneur foncier	42L 10s	(1 perrée de froment pour 8L 8s 9d et 5 perrées de seigle pour 25L).	
(7 perrées ½de seigle pour 37L 10s, argent pour 5L)			
<u>Note manuscrite standard à la fin de la déclaration de Yves FER</u>			
Le produit des terres ne suffirait pas pour acquitter les charges, procurer à une famille la nourriture et les vêtements les plus grossiers, si elle ne tirait quelque profit de son industrie, et du temps que la culture des terres et les corvées lui laissent libre. Donc, Yves FER espère que monseigneur l'intendant lui rendra à l'égard du vingtième la justice qui lui fut rendue en 1710 par son prédécesseur qui ne l'imposa pas au dixième.			

2C9 - Subdivision d'Auray, déclarations des vingtièmes de Ploemel - 1756

Déclarant en 1750	Déclarant en 1753	Déclarant en 1756
n°212 Yves FER et consorts pour 5L 8s (1)	n°102 Jean KERGOSIEN pour 2L	n°100 : Jean KERGOSIEN, Guillaume KERSERHO et consorts. 1°) A Keren, Kerplat et Keroulin, une portion de tenue affermée à Pierre HERVE pour 3 perrées de seigle soit 15L 2°) Une tenue à Poulblaye affermée à Guillaume KERSERHO pour : 5 perrées de seigle soit 25L 1 perrée de froment soit 8L 8s 9d Revenu total 48L 8s 9d Vingtième 2L 8s 6d
n°212 Yves FER, Guillaume KERSERHO et consorts pour 5L 8s (1)	n°146 Pierre RIEUX pour 1L 17s 6d	n°141 : Pierre RIEUX et consorts, propriétaires à Poulblaye des tenues affermées à Yves FER pour : 7 perrées ½de seigle soit 37L 10s En argent 5L Revenu total 42L 10s Vingtième 2L 2s 6d « Vu la baillée du 17/06/1737 devant AUTHUEIL, notaire »

<i>Déclarant en 1750</i>	<i>Déclarant en 1753</i>	<i>Déclarant en 1756</i>
n°39 Guillaume KERSERHO et Yves FER pour 5L 3s 6d (2)	n°194 Yves FER pour 7L 9s 6d (3)	n°181 Yves FER, propriétaire à Poulblaye 1°) D'une tenue avec ses consorts, contenant : 2 maisons, jardins sous chanvre 24L 8 jx de terres 84L 2 jx de prés 18L 2 jx de pâture 14L 3 jx de landes rapportant 100 fagots 3L Revenu brut 143L 2°) Plus une demi-tenue consistant en : 1 maison, jardin sous chanvre 12L 1 jl 1/4e terre 15L 15s 1/4jl de pré 4L 10s 1/4jl de pâture 3L 10s 2 jx de landes rien Revenu brut 35L 15s Revenu brut total 178L 15s Rente convenancière 57L 14s 8d Base d'imposition 121L 1s 4d Vingtième 6L 1s « Pris les renseignements les plus certains et estimés suivant la valeur commune »
n°39 Guillaume KERSERHO et Yves FER pour 5L 3s 6d (2)	n°239 Le même pour 7L 6s 6d	n°218 : Guillaume KERSERHO et consorts, propriétaires d'une tenue de même nature et quantité qu'à l'article 180 (hic : 181) : Revenu brut 143L Rente convenancière 33L 8s 8d Base d'imposition 109L 11s 3d Vingtième 5L 9s 6d

(1) Même imposition de 10L 16s sur le rôle de 1750-1752, article n°212, au nom de Yves FER, Guillaume KERSERHO et consorts.

(2) Même imposition de 10L 7s sur le rôle de 1750-1752, article n°39, au nom de Guillaume KERSERHO et Yves FER pour leurs édifices à Poulblaye.

(3) Même imposition au même nom sur le rôle de 1753-1754, pour un revenu de 149L 10s, rentes et fouages déduits. Le calcul apparaît en marge de la déclaration de 1751 : 200L 5s 8d de revenu - 50L 15s de charges retenues = 149L 10s 8d.

Récapitulatif des revenus et impositions des tenues de Poulblaye

<i>Année</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>LECH BRAS DERIAS Tenue de 15 jx</i>	<i>LECH BRAS DELHUE Demi tenue de 14 jx</i>	<i>LECH BIHAN Tenue de 4,5 jx</i>
1750 à 1752	Foncier	Yves FER, Guillaume KERSERHO et consorts Rente de 216L - n°212 pour 10L 16s		(NERON ?)
	Edificier	Yves FER et Guillaume KERSERHO Revenu net de 207L - n°39 pour 10L 7s		Inclu dans le n°39 ?
1753 à 1754	Foncier	Jean KERGOSIEN Rente de 40L n°102 pour 2L	Pierre RIEUX Rente de 37L 10s n°146 pour 1L 17s 6d	(NERON ?)
	Edificier	Guillaume KERSERHO Revenu net de 146L 10s n°239 pour 7L 6s 6d	Yves FER Revenu net de 149L 10s n°194 pour 7L 9s 6d	Inclu dans le n°194 ?
1756	Foncier	Jean KERGOSIEN, Guillaume KERSERHO et consorts Rente de 33L 8s 9d (1) n°100 pour 2L 8s 6d	Pierre RIEUX et consorts Rente de 42L 10s (dont 5L en argent) n°141 pour 2L 2s 6d	(NERON ?) Rente de 13L 4s 8d
	Edificier	Guillaume KERSERHO et consorts Revenu brut de 143L Revenu net de 109L 11s 9d n°218 pour 5L 9s 6d	Yves FER et consorts Revenu brut de 143L Revenu brut total de 178L 15s Revenu net de 121L 1s 4d n°181 pour 6L 1s	Yves FER seul Revenu brut de 35L 15s

(1) Non compris 15L pour les tenues à Keroulin, Kerplat et Keren.

Sur les 8 à 9 hectares de labours, le seigle est de loin la culture prédominante avec 40 perrées. Puis viennent le mil avec 18 perrées, le froment et l'avoine avec chacun 10 perrées environ. L'étendue des terres nécessite une centaine d'outils agricoles, dont une trentaine de fourches, huit faucilles, sept râdeaux, sept sarcloirs. Un cardy abrite trois charrettes, un autre deux charrues, cinq brouettes, deux civières. Les accessoires d'attelage et de monture comprennent six courroies, trois jougs, trois sangles, deux panneaux, deux toques, deux fouets, une bride, une paire d'étriers. L'élevage bovin compte 16 têtes, dont une paire de boeufs. L'étable abrite en plus un jument et un cochon. L'exploitation vit pratiquement en autarcie, tant les activités annexes sont variées. L'industrie chanvrière se pratique avec cinq dévidoirs, deux braies, trois rouets. Elle produit un revenu d'environ 90L, pour 90 écheveaux de fil et 25 aulnes de toile. Le cidre est obtenu avec un pressoir d'une valeur de 36L, dans la 3e maison. Pour l'apiculture, dix-neuf ruches sont disposées entre le grenier et la forge. Les nombreuses ferrailles sont travaillées avec deux enclumes et leurs marteaux. Un autre grand marteau est destiné à la maçonnerie. Très importante, la menuiserie dénombre une vingtaine d'outils, dont trois établis, un petit étiau, trois rabots, trois tarières, un tour, trois ciseaux à tourner, deux limes, une râpe. Une grande quantité de bois est entreposé en partie dans une petite maison, avec une charrette à bras. Il s'agit notamment de chêne et d'ormeau. La fabrication de chevrons de fenêtre semble être une spécialité. Plusieurs centaines de fagots de bois de chêne, de lande, de paille de seigle sont aussi coupés et rassemblés par les bûcherons et les ouvriers agricoles. Par ailleurs, la présence d'une peau de veau indique peut-être l'exercice du tannage et une cage à cailles le piégeage des oiseaux. Et comme un peu partout, un vieux fusil sert à la défense de l'exploitation, sinon à la chasse.

De son troisième mariage avec Marie KERMORVAN, Yves FER a au moins deux enfants à Poulblaye, Pierre né vers 1744 et Marie-Anne née en 1746. Les autres sont nés à Kerveno en CARNAC, dont Marie-Noelle, Mathieu, Vincent (n°98) et Laurent, ces deux derniers étant issus du mariage avec défunte Marie CAILLOCE (n°197). Seul Pierre apprend péniblement à signer son nom «*Pierre Le Pher*», comme sait le faire son père. La famille vit assez confortablement, mais sans réel luxe. Les meubles sont répartis dans de nombreuses pièces. Dans la maison à feu, un lit clos est situé entre la cheminée et un vaisselier, un autre près de la porte. La longue table à coulisse est placée près de la fenêtre. Six bancs ou escabeaux et un autre vaisselier sont répartis dans la même pièce. Sans doute celle du maître, la chambre au-dessus de l'étable est la mieux meublée. Elle contient deux lits, une armoire à deux battants, quatre bancs-coffres, une petite table carré avec deux chaises et un escabeau, un grand bassin d'airain. Dans une troisième maison, se trouvent un lit avec une très belle armoire à deux battants de 36L. Dans le second cardy, un lit sert peut-être aux ouvriers agricoles. En plus de celles en usage sur les six lits, neuf paires de draps sont en réserve. Sur trois nappes, une possède des franges en soie. Parmi les ustensiles de cuisine, sont remarquables une marmite en potin, une casserole en cuivre rouge, une jade et un passe-lait en cuivre jaune, deux bouteilles en verre, un gobelet en fer blanc. Pour nourrir famille et personnel, 18 écuelles et 20 cuillères sont nécessaires. D'autres accessoires sont originaux, tel qu'un bénitier de faïence, une petite lanterne, un piège à rat.

Le 6 février 1758, âgé de 31 ans, l'aîné Vincent FER épouse Marie KERGOSIEN (n°98-99) du Cosquer en BRECH. Sont présents à la noce les cousins germains Laurent et Yves FER de Pallevart, Pierre FANEN, Pierre DRIANO, Mathias HERVE. Le 21 février 1764, âgé de 33 ans, le cadet Laurent épouse Françoise LE HEBEL, en présence de Yves FER, Pierre FER, Maurice JABOB. Propriétaires d'une partie du foncier des tenues en tant que descendants des MADEC par leur mère Marie CAILLOCE, les deux frères aînés restent à Poulblaye auprès de leur père. Ils récupèrent même les édifices de Guillaume KERSERHO. Les autres enfants quittent progressivement l'exploitation après leurs mariages : Marie-Noelle avec Jean SONNIC à Kerloix en BRECH, le forgeron Mathieu avec Jacqueline DAVID à Kermarquer en PLOEMEL, Pierre à Keraude en QUIBERON (St PIERRE), Marie-Anne avec Joseph DAVID à Kerbascoret puis St Laurent en PLOEMEL.

Le 23 janvier 1781, Yves FER s'éteint à l'âge de près de 80 ans. Sont présents aux obsèques ses fils Vincent et Laurent, Pierre GOUZERH, Sébastien LE LOZEREZ. Dès le 4 avril, les deux premiers acquièrent les biens à Poulblaye pour 1875L, dont 1250L pour les immeubles et 625L pour les meubles. Ils se réservent la somme de 375L pour leur propre part. Il leur reste donc à payer 1500L. Ils règlent leurs frères et soeurs assez rapidement. Jean SONNIC, Joseph DAVID et leur belle-mère Marie KERMORVAN touchent chacun 300L dès le 16 octobre 1781, Mathieu FER 300L en septembre 1782 et Pierre FER 324L 10s avec les intérêts en août 1783. Comme ses propres enfants, Marie KERMORVAN quitte Poulblaye. Elle est hébergée à Kermarquer, chez son fils Mathieu. Elle y meurt à 72 ans le 25 novembre 1782. Mathieu et Vincent FER, Pierre MADEC, Michel GUEZEL assistent à l'enterrement.

6E7156 - Minutes Claude GILLAT - 04/04/1781

Témoins

- Marie KERMORVAN, veuve communière d'Yves FER, de Kermarquer en PLOEMEL.
- Pierre FER de Keraude en QUIBERON.
- Mathieu FER de Kermarquer en PLOEMEL.
- Jean SONNIC x Noëlle FER de Kerbois en BRECH.
- Joseph DAVID x Marie Anne FER de Kerbascoret en PLOEMEL.

Les dits FER, frères et soeurs germains, enfants de Yves FER et Marie KERMORVAN.

- Vincent et Laurent FER, fils d'Yves FER de son 1er mariage avec Marie CAILLOCE, de Poulblaye en PLOEMEL.

Biens

- Edifices, stucs, engrais et droits de labourage de trois tenues ou demi-tenues à Poulblaye en PLOEMEL dont le fond estimé à 1250L appartient :

1°) A Vincent et Laurent FER du chef de Marie CAILLOCE leur mère.

2°) Au sieur et damoiselle BARRE d'Auray.

3°) Au sieur NERON d'Hennebont.

- Effets, bestiaux, grains, outils de labourage et levées en terre, estimés à 625L.

Subrogation d'édifices et meubles

Vincent et Laurent FER acquièrent par subrogation lesdits biens pour 1875L, dont 375L qu'ils se réservent. La somme de 1500L est donc à partager entre leurs frères et soeurs. Elle sera payée sans intérêts dans les six mois, avec au-delà.

Bien qu'il soit copropriétaire, Laurent FER ne s'intéresse guère à l'exploitation. Dès le 16 octobre 1781, il cède son frère Vincent sa portion paternelle, moyennant uniquement sa nourriture et son entretien durant toute sa vie. Dans les faits, il conserve certains droits, car il est imposé à égalité avec Vincent pour les capitations, jusqu'en 1789. A cette date, il ne paye plus rien. Durant leur communauté, les deux frères paient au total jusqu'à 21L 12s de capitation, prouvant un haut niveau de vie. Celui-ci est également visible par l'habillement de Vincent FER. Le maître de Poulblaye dispose de huit chemises, un gilet de laine blanche, trois vestes dont une brune, les deux autres noires, deux culottes bleues, une paire de bas en laine, une paire de souliers, des guêtres noires, un chapeau noir. Une paire de boucle en cuivre jaune sert peut-être à la ceinture ou aux souliers. Au total, la garde robe s'élève à 19L, contre 16L pour Marie KERGOSIEN. Par ailleurs, en plus des fonds à Keroulin et à Kerplat, Vincent possède d'autres terres à Kerbrezel avec Guillaume KERSERHO, à St Cado en PLOEMEL, à Kerdonnerh et au Sarch en BELZ.

2C9 - Rôles des capitations de Ploemel - 18e siècle

Année	Vincent FER (<1789) Sa veuve (1789)	Yves FER (<1781) Laurent FER (>1781)	Total
1778	3L	14L	17L
1780	3L 12s	18L	21L 12s
1782	10L 15s	10L 15s	21L 10s
1784	10L 5s	10L 5s	20L 10s
1785	10L	10L	20L
1786	10L	10L	20L
1787	9L	9L	18L
1788	9L 10s	9L	18L 10s
1789	11L		11L

En 1778, Mathieu FER paie aussi 1L, soit 18L au total pour la famille.

De son mariage avec Marie KERGOSIEN, Vincent FER a au moins quatre enfants, dont deux filles qui survivent au bas âge. Née le 31 janvier 1759, l'aînée Marie Hélène est filleule de son oncle Laurent FER et de Marie KERMORVAN. Née le 27 octobre 1771, Jeanne (n°49) est filleule Maurice JACOB et Jeanne LE PRADO. Les autres ont pour parrain ou marraine leurs oncles et tante Pierre, Mathieu et Marie-Anne FER. Le 1er février 1785, Marie Hélène épouse Jean JOUAN de Ste Barbe en PLOUHARNEL. Quatre ans plus tard, le 21 avril 1789, après avoir connu son petit-fils Pierre Marie JOUAN, Vincent FER meurt à l'âge de 63 ans. Il est inhumé le surlendemain en présence de ses frères Mathieu et Pierre FER. Une semaine plus tard, le 29, sa fille Marie Hélène meurt à son tour à l'âge de 30 ans. Sont présents à ses obsèques Joseph et Pierre FER, ainsi que son veuf Jean JOUAN, qui devient le garde naturel de leur unique fils encore mineur. Le 18 mai, âgée de 17 ans, Jeanne FER, autre fille de Vincent, préfère une émancipation à une tutelle devant la sénéchaussée d'Auray. Elle choisit pour curateur spécial son cousin Jean LE FLOCH de Palévert. Un inventaire mobilier est effectué les deux jours suivants. Récoltes comprises, il s'élève à 2016L, somme importante due en partie à l'inflation quelques mois avant la

Révolution. Le bétail représente 40% des biens, dont 300L pour la paire de boeufs. Les biens sont indivis avec Laurent FER, présent lors des différentes démarches. Une petite somme disponible de 38L 14s peut servir à couvrir les frais de succession et d'enterrement.

B1706 - Sénéchaussée d'Auray - 18/05/1789

Décret d'émancipation

Jeanne FER, fille mineure de Vincent mort le 21/04/1789 et Marie KERGOSIEN, de Poulblaye en PLOEMEL, déclare vouloir être émancipée sous l'autorité de Jean LE FLOCH de Palévert en PLOEMEL, qu'elle choisit comme curateur spécial. Pour cela, elle a reçu des lettres de dispense d'âge auprès de la chancellerie du parlement de Bretagne, datées à Rennes le 13/03/1789, signées par le roi à la relation du Conseil Lamy, insinuées à Auray le 16/05.

Témoins paternels

- 1- Laurent FER de Poulblaye en PLOEMEL, oncle de Jeanne.
- 2- Pierre FER de Keraude en QUIBERON, frère consanguin au père.
- 3- Mathieu FER de Kermarquer en PLOEMEL, frère consanguin au père.
- 4- Jean SONNIC de Kerbois en BRECH, beau-frère au père.
- 5- Joseph DAVY de St Laurent en PLOEMEL, beau-frère au père.
- 6- Joseph LE FLOCH de Palevert en PLOEMEL, parent au 1/3 degré.

Témoins maternels

- 1- Louis KERGOSIEN de Kervadec en PLUVIGNER, oncle à Jeanne.
- 2- Guigner KERGOSIEN de Kervadec en PLUVIGNER, cousin germain de Jeanne.
- 3- Jean KERGOSIEN de Kerpont Ihuel en PLUVIGNER, cousin germain de Jeanne.
- 4- Joseph LE BLAVEC de Kerguibrant Izel en BRECH, cousin germain de Jeanne par alliance.
- 5- Jean JOUAN de Ste Barbe en PLOUHARNEL, beau-frère de Jeanne.
- 6- Jean LE FORMAL de Kergolven en LANDAUL, parent au 1/3 degré par alliance.

B2107 - Sénéchaussée d'Auray - 19-20/05/1789

Inventaire après décès de Vincent FER à Poulblaye en PLOEMEL

A la requête de 1°) Marie KERGOSIEN, veuve du défunt décédé le 21/04/1789.

2°) Leur fille mineure Jeanne FER émancipée en justice,

assistée de Jean LE FLOCH, son curateur spécial de Palevert en PLOEMEL.

3°) Jean JOUAN de Ste Barbe en PLOUHARNEL, père et garde naturel de Pierre Marie JOUAN, son fils mineur issu de son mariage avec Marie Hélène FER décédée le 29/04/1789.

4°) Laurent FER, frère du dit Vincent FER, de Poulblaye en PLOEMEL.

Greffier : François TASSEL de la rue du Sablen en St Gildas d'Auray.

Priseurs : Corneil LE RIBLER de Ste Barbe en PLOUHARNEL et Yves MAHO de St Michel en PLOEMEL.

Témoins : Louis KERGOSIEN frère de la veuve.

Les biens de la communauté sont indivis avec Laurent FER, frère de Vincent.

MEUBLES (201L 12s - 10,2%)

Maison à feu

1 table longue à coulisse avis la fenêtre	2L	
1 lit clos près de la cheminée avec ses accoutrements mode de campagne	33L	
1 banc long clos près de celui-ci.....	5L	
1 lit près de la porte et ses accoutrements ..	33L	
1 banc long clos	4L	
1 vaisselier près du 1er lit.....	4L	10s
1 autre vaisselier		10s
1 escabeau près de la table		3s
1 banc ou escabeau et 1 billot.....		5s
2 petits escabeaux.....		3s
1 trépied.....	1L	10s
1 bénitier de faï ence		2s
<u>3e maison</u>		
1 bois de lit avec ses accoutrements.....	18L	
1 banc ou escabeau près de celui-ci.....		2s
1 armoire à 2 battants	36L	

Chambre au-dessus de l'étable

1 lit avec ses accoutrements	15L
1 bois de lit clos, 1 couette de balle	6L
1 armoire à deux battants	21L
1 petit coffre près du lit	4L
1 grand coffre	4L
1 vieux coffre plat près de la cheminée.....	3L
1 banc long clos.....	6L
1 petite table carrée	15s
1 grande chaise.....	10s
1 autre chaise	8s
1 escabeau	3s
<u>Autre maison</u>	
1 petit escabeau	5s
2 autres escabeaux + 1 grand.....	6s
1 petite armoire à 2 battants.....	10s
<u>Dans le 2e cardy</u>	
1 mauvais bois de lit & autres boisailles.....	1L 10s

LINGE & VETEMENTS (61L 15s - 3,1%)

1 petite couette & 1 petit traversin	5s	8 chemises à hommes	4L	
1 couverture de baline	15s	1 veste de balle brune	4L	10s
3 paires de drap de lit en toile de réparaon....	6L 15s	2 culottes bleues	1L	
2 paires de drap de lit en toile de réparaon....	6L	1 gilet de laine blanche	1L	
2 paires de drap de lit en toile de réparaon....	5L	2 vieilles vestes noires	1L	10s
1 paire de drap de lit en toile de réparaon	1L 15s	1 paire de guêtres noires		10s
1 paire de drap de lit en toile de réparaon	1L 5s	1 autre mignonnette	1L	10s
1 nappe avec ses franchises de soie	1L 5s	1 paire de souliers	1L	10s
2 autres nappes	2L 10s	1 chapeau noir		15s
1 souille d'oreiller	10s	1 vieille paire de bas de laine, 1 paire de		
L'ensemble des hardes de la veuve	16L 10s	boucles de cuivre jaune	3L	

USTENSILES DE CUISINE (62L 16s - 3,2%)

1 grand bassin d'airain	15L	1 cage à écuelles		3s
1 grand bassin d'airain	4L 10s	9 écuelles & 20 cuillères de bois	2L	5s
1 petit bassin	4L	8 écuelles de grosse terre		6s
1 autre bassin	3L 10s	6 plats de grosse terre	1L	10s
1 couverture de paille pour un bassin	6s	7 pots à lait en grosse terre		16s
1 marmite de potin & sa couverture	6L	2 jades de bois & 1 écuelle		10s
1 casserole de cuivre rouge	3L	1 jade de cuivre jaune	2L	10s
1 poêle grasse	10s	1 passe lait de cuivre jaune	2L	
1 petite ruche de paille	3s	1 ribot de grosse terre & son équipage		12s
3 ruches de paille	6s	2 bouteilles de verre		8s
8 ruches à pâte	16s	1 barrique effoncée & sa couverture	1L	
1 grande ruche de paille	10s	2 fûts de barrique effoncés	1L	10s
1 panier de paille	6s	1 fût de barrique effoncé		10s
1 panier	3s	2 fûts de barrique vides (au grenier)	2L	
1 pétrin (3è maison)	1L 10s	1 petit baril & sa couverture		3s
1 ruche de paille & de vieilles ferrailles	10s	3 barriques dont 1 effoncée	1L	10s
1 charnier & sa couverture de paille	1L 5s	1 seille à cercles de bois		8s
1 boîte de paille fermant à clé	10s	1 rangeot à cercles de bois		7s
1 petite cassette de bois	3s	1 rangeot & sa couverture de paille	1L	
1 petite lanterne & 1 gobelet de fer blanc	10s			

MATERIEL AGRICOLE (150L 3s - 7,6%)

1 charrette ferrée, son bois & clais	60L	1 autre joug		15s
1 vieille charrette ferrée	36L	1 collier & les attirails du cheval	3L	
1 vieille charrette non ferrée	9L	2 civières		10s
1 charrue, son socle couteau, ses petites		2 brouettes	2L	15s
roues & attirails	7L 10s	2 autres brouettes	2L	
1 charrue, son socle couteau	4L	1 vieille brouette		3s
1 corde à charrette	1L 5s	1 autre brouette (forge)	1L	
1 autre vieille corde à charrette	1L	1 petite charrette à bras	3L	
1 panneau de toile, 1 bride & 1 sangle	3L	1 autre bois de charrette	1L	
1 panneau, 1 sangle, couvertures, 2 fouets		1 herse & 3 morceaux de bois		15s
& 2 sangles	3L	1 vieille échelle & 4 morceaux de bois		10s
1 paire d'étriers & 2 courroies	1L 5s	1 échelle, 4 morceaux de bois & 1 fourche ..	1L	5s
1 joug & 2 courroies à boeuf	2L 10s	1 grande échelle	2L	
1 joug , 2 tacques & 2 courroies	3L			

OUTILS AGRICOLES (114L - 5,8%)

10 fourches de bois	10s	1 sac ou tamis de crin		12s
11 fourches de bois, 1 vieux rouet	1L	2 autres vieux sacs		3s
1 petite fourche de fer	5s	1 grand drap à vanner	7L	10s
1 fourche à 2 doigts	15s	1 autre drap à vanner	9L	
1 autre	12s	3 bas draps		5s
1 fourche de fer à 3 doigts	1L 15s	1 truillée de paille		5s
1 autre	1L 10s	1 rouable (?)		3s
1 autre + 1 petite	15s	9 poches de grosse toile de diverses tailles		6L
1 fourche de bois	1s	1 serpe	1L	10s
1 fourche de bois (voir échelle)	()	1 tranche	2L	
1 fourche de bois & 1 sac ou tamis	12s	1 grande herminette & 1 petite	1L	10s

Ploemel

1 faux à faucher.....	3L		1 petite hache.....	1L	10s
1 autre faux.....	1L	5s	4 râtaux de fer.....	3L	
1 faucille à blé.....	1L		4 piguelles.....	2L	8s
1 autre.....		18s	7 sarcloirs.....	1L	8s
1 autre.....		15s	3 râtaux & autres boisailles.....	3L	
1 autre petite.....		12s	Les fléaux & gaules à battre.....	2L	
1 autre vieille.....		10s	2 pieux de bois.....		5s
2 autres à glés.....		10s	1 vieille paire de ciseaux.....		5s
1 autre.....		4s	1 planche, 1 fourche de bois		
1 vieille faucille.....		2s	& 5 trinqués ou perches.....		15s
2 étrèpes.....	3L	10s	1 billot de bois.....		5s
1 étrèpe plus petite.....	1L		1 clais.....		6s
1 croc à 2 doigts.....	1L		1 clais (2e maison).....		3s
1 autre.....		18s	1 clais (forge).....		10s
1 pelle de fer.....	2L	10s	1 dossier de cuire.....		10s
1 autre pelle.....	2L		1 presseur à cidre, son auge & temite (?).....	36L	
1 autre petite.....		10s	1 vieux fusil.....	3L	
2 scies.....	1L	4s	1 cage à caille.....		2s
1 petite scie.....		4s	1 petit piège pour les rats (chambre).....		8s
<u>PRODUITS AGRICOLES (482L 14s - 24,4%)</u>					
34 écheveaux de fil de chanvre passé à buée.....	20L	8s	500 fagots de paille de seigle.....	30L	
40 écheveaux de fil de chanvre passé à buée.....	24L		600 fagots de lande.....	45L	
19 écheveaux de fil d'étope.....	8L	11s	42 fagots de lande.....	2L	5s
5 aulnes de toiles de chanvre.....	6L	5s	1 mulon de petite lande.....	9L	
21 aulnes de toile de lin.....	31L	10s	3 perrée de mil.....	45L	
1 tas de mauvais chanvre & lin broyé			1 perrée $\frac{3}{4}$ de froment.....	52L	10s
ou à broyer.....	2L		11 perrées de seigle.....	181L	10s
200 fagots de bois de chêne.....	24L		1 peau de veau.....		15s
<u>ANIMAUX (792L 5s - 40,0%)</u>					
2 boeufs.....	307L	10s	1 génisse de 2 ans LUEZ BUEN.....	19L	10s
1 vache MELÉNIE JOVANE.....	36L		1 génisse GUELLES.....	21L	
1 vache CAMENEN.....	33L		1 génisse de 1 an MOEN DUE.....	15L	
1 vache rouge BESIORNE.....	33L		1 génisse DUE COVEC.....	15L	
1 vache COUDEN.....	34L	10s	3 petits veaux.....	11L	5s
1 vache RUE BRAS.....	33L		1 jument noire.....	120L	
1 petite PAUVRETE.....	30L		1 cochon.....	16L	10s
1 vache BRIS LE DAN.....	45L		14 ruches à abeilles (au grenier).....	7L	
			5 ruches à abeilles (à la forge).....	15L	
<u>PRODUITS & MATÉRIELS ARTISANAUX (112L 7s - 5,7%)</u>					
<u>Menuiserie (66L)</u>			23 douzaines de chevrons de fenêtre.....	28L	15s
1 établi.....	1L		3 autres douzaines.....	1L	16s
1 autre avec son valet de fer.....	2L		11 autres morceaux de bois.....	()	
1 petit établi.....		5s	<u>Forge (21L 7s)</u>		
1 vieux rabot & des ferrailles.....		5s	1 petit marteau & 1 enclume.....	1L	15s
1 rabot.....		6s	1 petite enclume, son marteau (au grenier).....		20s
3 tarières.....	1L	4s	1 grand cercle & autres vieilles ferrailles.....	1L	5s
1 vilebrequin.....	1L		7 petits cônes de fer.....	1L	8s
1 grand ciseau de fer.....		15s	2 petits barres de fer.....		15s
2 ciseaux à tourner.....		15s	1 barre de fer.....	7L	10s
1 râpe & 2 limes.....		10s	1 ruche & de vieilles ferrailles.....	1L	10s
1 paire de tenailles.....		10s	1 autre petite barre de fer.....	3L	
1 petit étau, 1 rabot, 1 petite cassette			1 masse de fer.....	1L	10s
de ferrailles & 2 boules de bois.....		10s	1 vieille serrure, sa clé, 1 paire de ciseaux.....		5s
1 petit marteau de bois.....		12s	3 pierres à aiguiser.....		15s
1 membrure de chêne.....	1L		1 morceau de potin.....		2s
2 grandes planches.....	3L		1 cercle de fer.....		12s
1 petite planche & 1 morceau de bois.....		4s	<u>Industrie toilière (23L)</u>		
Plusieurs morceaux de bois & planches.....	2L		1 rouet à filer.....	7L	
5 morceaux de bois d'ormeau.....	6L		1 autre rouet.....	1L	10s
7 morceaux de bois de chêne.....	3L		1 vieux rouet (voir fourches).....	()	

Ploemel

5 morceaux de bois	8s	1 braye.....	7L
9 morceaux de bois	3L	1 autre braye.....	5L
4 morceaux de bois dont 2 pour le tour.....	10s	3 dévidoirs & plusieurs morceaux de bois ..	1L 5s
3 morceaux de bois	1L 10s	2 dévidoirs de fil blanc.....	10s
1 vieille porte & 3 morceaux de bois	1L 10s	1 peigne à chanvre	15s
1 ratoire & 3 morceaux de bois	15s	<u>Maçonnerie (2L)</u>	
5 perches ou morceaux de bois	1L 10s	1 grand marteau de maçon	2L
3 vieilles poutres	1L 10s		

PAPIERS

A) Contrat de vente et subrogation d'édifices et meubles de Poulblaye en PLOEMEL le 04/04/1781 au rapport de Me GILLAT, NR à Auray, consenti par Marie KERMORVANT, veuve communière d'Yves FER, Pierre FER, Mathieu FER, Jean SONNIC x Marie Noelle FER, Joseph DAVID x Marie Anne FER, à Vincent et Laurent FER pour la somme de 1500L. Quittance de 900L consentie aux dits Vincent et Laurent FER le 16/10/1781 par Marie KERMORVANT, veuve d'Yves FER, Jean SONNIC et Joseph DAVID pour les causes référées au sus-dit contrat. Autre quittance de 300L consentie aux mêmes le 15/09/1782 par Mathieu FER. Autre quittance de 324L 9s 6d consentie aux mêmes le 02/08/1787 par Pierre FER. Les dites trois quittances au rapport de Me MORAN, NR à Auray.

B) Acte de vente, cession et transport d'édifices, levée en terre et meubles, consenti par Laurent FER à Vincent FER son frère de tout ce qui lui était venu de la succession de son père, avec réserve de tout ce qui lui appartenait du chef de sa mère, ladite vente faite à la charge de l'acquéreur de nourrir et entretenir ledit vendeur sa vie durant, ledit acte du 16/10/1781 au rapport de Me MORAN, NR à Auray.

C) Quittance de la somme de 510L du 30/10/1758 consentie par Jean LE ROUZIC à Vincent FER pour parfait remboursement des loyaux comptes, frais et mis es du contrat du 09/01/1758 passé devant GABORIAUX d'une rente de 2 perrées de seigle mesure d'Auray, la dite quittance avec six autres pièces de différentes dates concernant la rente.

D) Sentence rendue à l'audience du siège royal d'Auray le lundi 10/03/1738, qui juge au profit d'Yves FER le congé des édifices de deux tenues situées à Poulblaye en PLOEMEL, avec cinq autres pièces concernant les édifices des tenues.

E) Un petit livret contenant diverses quittances de rentes foncières consenti audit FER par le sieur BARRE d'Auray, la dernière du 25/09/1788 pour la mise en terre du 29/08/1788.

ARGENT LIQUIDE : 38L 14s

Il n'existe aucun crédit, ni dette à payer, si ce n'est les frais de la succession dudit Vincent FER et les dépenses qu'on a fait pour son enterrement et pour son service de huit.

TOTAL GENERAL : 2016L 16s

Répartition sommaire des biens mobiliers de Vincent FER

<i>Pièce</i>	<i>Principaux biens</i>
Maison à feu	2 lits de 33L chacun, 2 vaisseliers, 1 table, ustensiles de cuisine.
Chambre au-dessus de l'étable	2 lits, 1 armoire de 21L, 1 table, 3 coffres. 1 petit établi de menuisier, 2 dévidoirs. 1 piège à rats.
2e maison	2 établis de menuisier, des planches, 3 barriques, 1 charnier, 10 fourches, les fléaux.
3e maison	1 bois de lit à 18L, 1 armoire de 36L. Outils agricoles, outils de menuiserie, enclume et ferrailles, pressoir à cidre.
Petite maison	21 morceaux de bois, 3 barriques, 1 petite charrette à bras.
Grenier au-dessus de la maison	1 échelle, 4 morceaux de bois.
Ecurie et étable	2 boeufs, 7 vaches, 4 génisses, 3 veaux, 1 jument, 1 cochon.
Grenier	Récoltes, 3 rouets, 2 fûts de barrique, 1 enclume, 11 fourches, 14 ruches à abeilles.
Dans le cardy	3 charrettes.
Dans le 2e cardy	2 charrues, 5 brouettes, 2 civières, 2 braies, fagots et bois.
Forge	Fagots et bois, 1 grande échelle, 1 brouette, 5 ruches à abeilles.

L'année suivante, en février 1790, âgée de 18 ans, Jeanne FER épouse Jean Alexis LE ROL (n°48-49) de Locqueltas en CRACH. Les deux fiancés sont préalablement décrétés de justice à la sénéchaussée d'Auray. Le couple a quatre fils à Poulblaye. Thuriau LE ROL (n°24) naît le 2 juin 1794 (14 Prairial II), Jean-François en août 1797, Jean en septembre 1801 et Louis-Marie en août 1805. La naissance de l'aîné est déclarée en mairie par le laboureur Pierre Marie KERSERHO et le tisserand Jean LOFFICIAL, tous deux voisins du même village.

B1706 - Sénéchaussée d'Auray - 05/02/1790

Décret de mariage

Jeanne FER, de Poulblaye en PLOEMEL, fille mineure de + Vincent et Marie KERGOSIEN, sous l'autorité de Jean LE FLOCH de Palévaré en PLOEMEL, son curateur spécial.

& Jean Alexis LE ROL de Locqueltas en CRACH, fils mineur de + Jean Rose et Julienne LE FRAPPER.

Témoins

Identiques au décret d'émancipation du 18/05/1789

Assez rapidement, Jean Alexis LE ROL reprend seul la direction de l'exploitation de Poulblaye. Le beau-frère Jean JOUAN retourne en effet à PLOUHARNEL, où il vit avec sa seconde épouse Angélique LE COVAS. L'oncle Laurent FER s'engage lui dans la chouannerie. Il combat à Quiberon, où il est fait prisonnier. Blessé, il entre à l'hospice civil d'Auray le 2 septembre 1795. Il y meurt onze jours plus tard, le 13 septembre, sans postérité connue. Quant à la belle-mère Marie KERGOSIEN, elle meurt sans doute en 1791¹⁶.

11HS16 - Liste des entrées des chouans blessés - an III

11HS26 - Chouans faits prisonniers à Quiberon - 4e trimestre an III

Parmi 1090 prisonniers, figure : Laurent FER, laboureur à PLOEMEL.

Entré à l'hospice civil d'Auray le 16 fructidor (02/09/1795). Sortie le 3e jour complémentaire (19/09/1795, son corps ?).

Fiévreux 11 jours. Mort le 27 fructidor (13/09/1795).

Le 5 fructidor X (23/08/1802), Jean-Alexis acquiert pour 1650F la propriété foncière de la famille NERON de Lorient. Il ne paye en fait qu'un quart, Jean JOUAN un autre quart, et leur associé Corneille CAILLOCE une moitié. Quatre ans plus tard, le 17 février 1806, Jeanne FER s'éteint à l'âge 34 ans. Son décès est déclaré par François LE BAIL, 44 ans de Poulblaye, et Jean-Marie LE FALHER, 35 ans de Palevaré. Jean Alexis LE ROL ne tient alors plus à rester à Poulblaye, d'autant plus qu'il a trouvé une autre exploitation à Locmaria-Er-Houet en LANDEVANT. Le 22 octobre 1807, agissant en fait au nom de ses fils mineurs, il vend donc l'exploitation pour 4041F à Jean JOUAN, qui revient finalement de PLOUHARNEL. La vente comprend les fonds dans les autres villages à PLOEMEL et à BELZ.

6E7256 - Minutes Christophe GLAIN - 5 fructidor X (23/08/1802)

Témoins

- Pierre François CRABOT de AURAY, faisant et agissant pour Dame Jeanne Renée NERON de LORIENT, épouse de François Marie Denis BLAIN.

- Jean JOUAN laboureur au bourg de PLOUHARNEL, x Angélique COVAS .

- Jean-Alexis LE ROL, Corneille CAILLOCE et leurs femmes, laboureurs à Poulblaye en PLOEMEL.

Biens

Le fond d'une tenue et d'une demi-tenue à Poulblaye et aux appartenances de la commune de PLOEMEL, manoeuvré à titre de domaine congéable par les dits CAILLOCE, LE ROL et autres pour payer annuellement au 11 Fructidor :

- Pour la tenue : 5 minots de seigle - 2 chapons - 4F80c en argent.

- Pour la demi-tenue : 1/2 perrée de froment - 2 perrées de seigle - 0F60c en argent.

Ce fond provient d'une acquisition de Jean-Joseph NERON le 26/03/1743 au rapport TAFFLE, NR à Hennebont.

Paiement

Le fond s'élève à la somme de 1650F. Il est acquis :

- pour une moitié par ledit CAILLOCE, qui paye 825F.

- pour un quart par Jean JOUAN, qui paye 412F50c.

- pour un quart par Jean-Alexis LE ROL qui paye 412F50c.

6E7260 - Minutes Jean Vincent GLAIN - 22/10/1807

Témoins

- Jean-Alexis LE ROL, laboureur à Poulblaye en PLOEMEL, veuf de Jeanne FER, faisant pour lui et pour ses enfants mineurs Jean-François, Jean, Louis-Marie et Thuriau Le ROL.

- Joachim KERGOSIEN, laboureur à Kerpont Ihuel en PLUVIGNER.

- Louis KERGOSIEN, laboureur à Kervadec en PLUVIGNER, les deux cautions du dit LE ROL.

- Jean JOUAN, laboureur au bourg de PLOUHARNEL, x Angélique COVAS.

¹⁶ Année lacunaire dans les registres de Ploemel.

Biens

- 1) Les édifices et superficies d'une moitié indivise d'une demi-tenue à Poulblaye en PLOEMEL à domaine congéable sous monsieur BARRE d'AURAY et autres.
- 2) Une portion du fond de la tenue de Poulblaye, dont la rente foncière est de 234 litres de seigle (1 perrée 1/2).
- 3) Le quart indivis du fond d'une tenue et demi-tenue à Poulblaye et aux appartenances de la commune de PLOEMEL, acquis par Jean-Alexis LE ROL le 5 Fructidor X au rapport Christophe GLAIN, notaire à AURAY, de Dame Jeanne Renée NERON de LORIENT.
- 4) Le fond d'une portion de pièce de terre sous lande, pâture et labour nommée AR VER QUELLEC à Kerplat en PLOEMEL, dont jouit à domaine congéable la veuve Pierre LAMER avec rente de 60 litres de seigle (6 truellées).
- 5) Une portion du fond et édifices d'une pièce sous labour à Kerdonnerch en BELZ, dont jouissent comme simple ferme les héritiers de Pierre RIO, qui payent de rente 10 litres de froment (1 truellée) et 5 litres de seigle (1/2 truellée).
- 6) Une portion du fond et édifices d'une parcelle de terre nommée LANGO et d'une portion de lande au sud aux appartenances du moulin de Sarch en BELZ, dont est payé de ferme 39 litres de froment (1 quart).
- 7) Une portion du fond et édifices d'une pièce de terre et d'un pré à St Cado en PLOEMEL, dont jouit comme simple ferme le nommé MICHEL qui paye de rente 1 Franc en argent et 6 litres de seigle (1/2 et 1/8e de truellée).
- 8) Une portion du fond d'un convenant à Keroulin en PLOEMEL, dont jouit Mathieu CAMENEN qui paye de rente 60 litres de seigle (6 truellées).

Paiement

Jean JOUAN acquiert lesdits biens pour 4041F80 de Jean-Alexis LE ROL, qui emploiera la somme au remboursement des édifices d'une tenue à Locmaria Er Houet en LANDEVANT, qu'il fera d'un jour à l'autre à Yves GUEGAN.

Jean-Alexis Le ROL jouira jusqu'au 01/03/1808 de la tenue de Poulblaye. Ilensemencera toutes les terres à l'exception de 3 journées 1/2 qu'il laissera en friche pour les stus et lors de la récolte. L'acquéreur prélèvera la tierce gerbe et sera tenu aussi de payer la rente foncière et les impôts.

Jean JOUAN, acquéreur, déclare avoir emprunté la somme de 3000F, à savoir :

- 1800F à François BELZ du bourg de PLOUHARNEL le 15/10/1807, au rapport GLAIN notaire.

- 1200F à Jacques GUYONVARCH de Brenantec en PLOUHARNEL le 22/10/1807, au rapport GLAIN, notaire.

Résumé des revenus des propriétés hors de Poulblaye

<i>Situation de la propriété</i>	<i>Type de propriété</i>	<i>Exploitant en 1807 et bail</i>	<i>Rente en froment</i>	<i>Rente en seigle</i>	<i>Rente en argent</i>
Kerdonnerch en BELZ	Fond et édifices	Pierre RIO à simple ferme.	10 litres (1 truellée)	5 litres (1/2 truellée)	
Sarch en BELZ <i>Parcelle LANGO avec une portion de lande au sud</i>	Fond et édifices	? à simple ferme.	39 litres (1 quart)		
Keroulin en PLOEMEL	Fond	Mathieu CAMENEN à domaine congéable.		60 litres (6 truellées)	
Kerplat en PLOEMEL <i>Pièce AR VER QUELLEC</i>	Fond	Pierre LAMER à domaine congéable.		60 litres (6 truellées)	
St Cado en PLOEMEL	Fond et édifices	Nommé MICHEL à simple ferme.		6 litres (5/8 de truellée)	1F
<i>Total</i>			<i>49 litres</i>	<i>131 litres</i>	<i>1F</i>

A Jean JOUAN succède avant 1824, Jean-François JOUAN, sans doute son fils issu de son second lit avec Angélique LE COVAS. Avec la disparition progressive du domaine congéable au 19e siècle, Jean-François réussit apparemment à réunir la propriété foncière et celle édificière. L'ensemble s'étend sur 12,5 hectares, soit une perte d'environ 4 hectares sur les trois tenues en 1750. Il comprend 6 jardins, 2 vergers, 10 labours sur 2,5 ha, 23 landes sur 5 ha, 11 pâtures sur 2,8 ha, 5 prés et 2 bois. Certaines parcelles sont immenses, dépassant le demi hectare, comme les landes Lan Blade, Lan Er Ranaon et Mané Bras, le pré Parc Er Braden, la pâture Parc Pon Len Dendias, le labour Mané Hel Er Perh Bras. D'autres conservent leurs anciens noms, comme Bodspenn, Er Braden relatifs à la tenue Lech Bras Derias, Liorch er Lin, Er Trionen, Parc Perle, Parc Er Quistinen, relatifs à la demi tenue Lech Bras Delhué, mais rien rappelant Lech Bihan. D'après leurs dimensions particulières, le logis Lech Bras Derias avec son grand cardy, la maison composée de Er Gambre Bihan, Ty er Houel et un cardy, la place à paille avec son puits sont cadastrés ensemble F586 (photo de la première page). Deux autres petits bâtiments sont dispersés dans le village. Les revenus de l'exploitation sont estimés à plus de 200F, dont la moitié provient des labours et des pâtures.

Jean-François JOUAN, édificier et foncier à Poulblaye en PLOEMEL.

N° - Nom de parcelle - Aire (m2) - Revenus (F)

<u>BATIMENTS 1.185 (0,9%) 28,78 (14,1%)</u>				<u>COURTILS 1.998 (1,6%) 8,26 (4,0%)</u>			
F567	POULBLEYE	48	0,15	F564	PARC GALPIREN	150	0,60
F571	POULBLEYE (Masure)	17	0,05	F573	LIORCH CAL	60	0,19
F586	POULBLEYE (Maison)	25,00		F574	ER HOH TY BIHAN	60	0,19
F586	POULBLEYE (Bât., sol, cour)	670	2,14	F578	LIORH ER LIN	410	2,05
F585	ER LOR (aire à battre)	450	1,44	F580	LIORH COARCH	1260	5,04
				F587	LIORH BIHAN TAL EN TY	58	0,19
<u>LABEURS 24.970 (20,0%) 53,96 (26,5%)</u>							
F495	ER FEATUREN GORN	4330	8,66	F645	DECHELLEC ER BODSPERN	1330	3,26
F547	EN TRIONEN	1940	6,21	F651	ER BODSPERN	3610	5,05
F625	MANE HEL ER PERH BRAS	1100	2,86	F653	BOD SPERN	1840	1,68
F629	MANE HEL ER PERH BRAS	5340	13,88	F656	BOD SPERN	1330	2,66
F632	MANE HEL ER BAR TASTAOU	2330	6,06	F658	BOD SPERN BRAS D'ENDIAS	1820	3,64
<u>LANDES 51.552 (41,2%) 16,84 (8,3%)</u>							
F446	PENN LIOHEU	760	0,38	F854	LANN ER RANAON	6810	2,04
F612	MANE HEL	1870	0,56	F859bis	ER HOH PRADEN	820	0,25
F613	MANE HEL	500	0,15	F864	LANEGUY PARC HADE GUET	1230	0,37
F641	LANNEC ER BODSPERN	1010	0,50	F869	LAN PALIVARH	1400	0,42
F693	LANNEC ER BOD SPERN	440	0,22	F885	ER RANEU	2530	0,76
F712	TRION EN TESSIN	172	0,08	F896	MANE BRAS	3590	1,08
F727	LANNEC PONT LEN	1090	0,33	F905	MANE BRAS	5100	1,53
F810	LANNEC ER GRAS	2050	0,62	F917	MANE POULIGAN	1010	0,30
F820	ER LANN BLADE	1830	0,55	F933	LANNEC POULIGAN	1870	0,56
F828	LAN BLADE	6830	2,05	F941	MANE BRAS	2450	0,74
F831	LAN BLADE	1200	1,26	F954	LANN ER GRANEC	3280	0,98
F847	ER RANIEN	3710	1,11				
<u>PATURES 28.620 (22,9%) 52,66 (25,9%)</u>							
F445	PENN LIOHEU	2030	5,28	F715	PARC IHUEL	1590	3,98
F548	EN TRIONEN	1060	2,65	F722	PARC PONSTEN D'ERLIE	3240	9,72
F551	ER GAMMEN	300	0,09	F724	PARC PON LEN D'ENDIAS	8720	21,80
F581	LIORH COARCH	300	0,45	F859	PARQUENGER ER BRADEN	4000	3,20
F599	DAN ER HOET	810	0,24	F860	PARQUENGER ER BRADEN	2390	1,91
F634	PARC ER TOH TY	4180	3,34				
<u>PRES 11.260 (9,0%) 28,44 (14,0%)</u>				<u>VERGERS 4.050 (3,2%) 13,77 (6,8%)</u>			
F588	PARC ER BRADEN	5540	15,79	F584	ER VERGER IHUIL	2430	7,29
F601	PARC PERLE	3020	5,44	F593	ER VERGER D'ENDIAS	1620	6,48
F689	ER STANQ	220	0,55	<u>DIVERS 1.450 (1,2%) 0,82 (0,4%)</u>			
F711	TRION EN TESSIN	910	1,64	F703	ER HOET TAIL (taillis)	860	0,52
F717	PARC ER QUISTINEN	1570	5,02	F707	ER HOET SAPIN (bois de pins)	590	0,30
<u>TOTAL GENERAL : 125.085 m2 - 203,53 F</u>							

NDRL : La matrice par propriétaire n'est pas conservée en mairie.

Ploemel

Historique des propriétaires fonciers

<i>Date et évènement</i>	<i>Tenue LECH BIHAN</i>	<i>Tenue LECH BRAS DERIAS</i>	<i>Demi tenue LECH BRAS DELHUE</i>
1663 Aveux	Jean LE PORT, Thomas MADEC, Jean LE BIHAN et consorts en indivis		
1679 Terrier royal	Ambroise KERSERHO, Guillaume LE PORT et consorts en indivis		
< 1700	?	?	Thomas LORHO et Louis LE PORT
1700 Subrogation	?	?	Thomas LORHO seul (Louis LE PORT fermier) 600L en 1703
< 1742 Congément BARON / FER	Héritiers Henri CANTON	Héritiers CANTON, KERSERHO et MADEC	Héritiers MADEC
1743 Acquisition	Jean-Joseph NERON		
< 1752	?	Guillaume KERSERHO, Yves FER et consorts	
1753 Vingtièmes	? 4,5 jx	Jean KERGOSIEN 14 jx	Pierre RIEUX 15 jx
< 1781 Succession FER	Sieur NERON d'Hennebont	Vincent et Laurent FER du chef de leur mère Marie CAILLOCE - 1250L	Sieur et Dlle BARRE d'Auray
< 1802	Dame Renée Jeanne NERON x François Marie BLAIN de Lorient		
1802 Acquisition	¼ Jean Alexis LE ROL ¼ Jean JOUAN ½ Corneille CAILLOCE 1650F		
< 1807 (depuis mariage de 1790 ?)		Jean Alexis LE ROL (portion de tenue rapportant 234 l de rentes)	
1807 Vente LE ROL / JOUAN	½ Jean JOUAN ½ Corneille CAILLOCE	Jean JOUAN	Mr BARRE d'Auray
< 1824 Cadastre	Jean-François JOUAN seul		

Historique des propriétaires des édifices

<i>Date et évènement</i>	<i>Tenue LECH BIHAN</i>	<i>Tenue LECH BRAS DERIAS</i>	<i>Demi tenue LECH BRAS DELHUE</i>
1663 Aveux	Jean LE PORT, Thomas MADEC, Jean LE BIHAN et consorts en indivis		
1679 Terrier royal	Ambroise KERSERHO, Guillaume LE PORT et consorts en indivis		
< 1700	?	?	Thomas LORHO et Louis LE PORT
1700 Subrogation	?	?	Thomas LORHO seul (Louis LE PORT fermier) 636L
< 1742	½ Michel BARON ½ KERSERHO	½ Michel BARON ½ KERSERHO	Michel BARON seul
1742 Congé BARON / FER	½ Yves FER ½ KERSERHO 939L	½ Yves FER ½ KERSERHO 2359L	Yves FER seul 1853L
< 1753	Guillaume KERSERHO et Yves FER		
1753 Vingtièmes	Yves FER	Guillaume KERSERHO	
< 1781	Yves FER		
1781 Succession FER	Vincent et Laurent FER		
1790 Mariage FER-LE ROL	Jean-Alexis LE ROL		
1807 Vente LE ROL-JOUAN	Jean JOUAN		
< 1824 Cadastre	Jean-François JOUAN		